



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Hérault

Commune de Saint Bauzille de Putois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 12/04/2019

Délibération n°2019037

Séance du 18 avril 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf, et le dix-huit avril à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSERT, Maire.

Présents (12) : Monsieur Michel ISSERT, Madame Elisabeth THEROND, Madame Lydia AUZEPY, Monsieur Pascal GUICHARD, Monsieur Marc RIVIERE, Monsieur Patrick BEAUGRAND, Madame Dominique BELMONT, Monsieur Christian BOUGETTE, Monsieur André GIRARD, Madame Andrée POLGE, Madame Leslie SALASC, Monsieur Philippe WALCKER

Représentés (4) : Madame Francine FITTIPALDI, pouvoir donné à Madame Andrée POLGE, Madame Aimée JACQUART, pouvoir donné à Monsieur Pascal GUICHARD ; Monsieur Florent OLIVIER, pouvoir donné à Monsieur Michel ISSERT ; Monsieur Wilfried SABATIER, pouvoir donné à Madame Lydia AUZEPY

Madame Dominique BELMONT est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs 2019 applicables au service de l'Eau potable et de l'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à la collectivité de fixer les redevances des services publics locaux, notamment pour les services de l'Eau potable et de l'Assainissement.

Les tarifs proposés sont annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL :

OUI cet exposé et après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces dispositions

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

En exercice : 16
Présents : 12
Absents : 0
Représentés : 4

Votes :
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Michel ISSERT

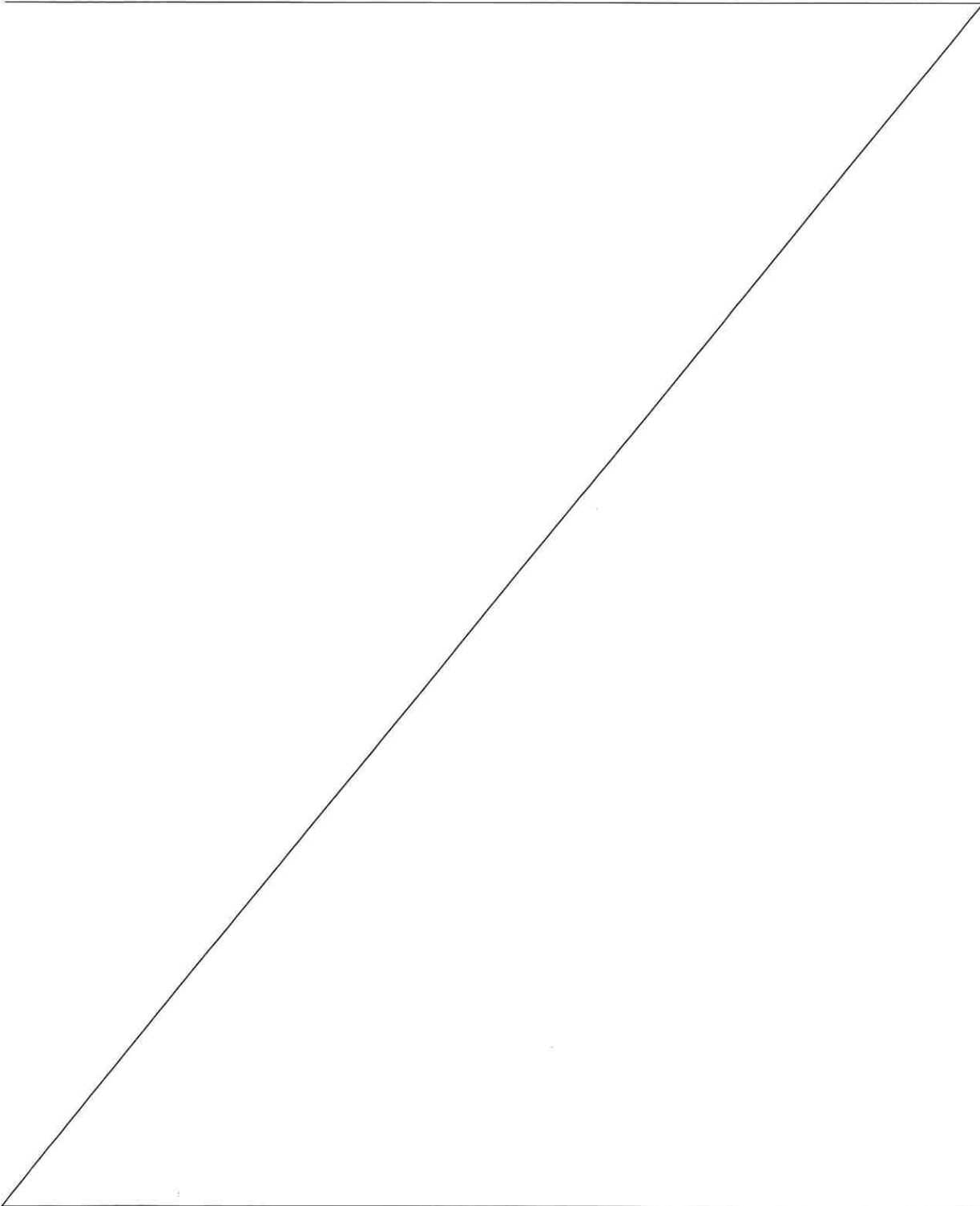


Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Lodève le :
Et publication du :

06 MAI 2019

06 MAI 2019

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier.



TARIFS EAU & ASSAINISSEMENT

1 TRAVAUX DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC		
1-1 EAU POTABLE - PARTICULIERS		
Forfait branchement fourniture et pose jusqu'à 5 mètres linéaires		1 050,00 €
Prolongation du réseau		110,00 € le ml
1-2 EAU POTABLE - LOTISSEMENTS		
Forfait branchement jusqu'à 5 mètres linéaires		3 300,00 €
Prolongation du réseau		120,00 € le ml
Départ de raccordement prise en charge sur grosse conduite existante en fonte		SUR DEVIS
1-3 ASSAINISSEMENT - PARTICULIERS		
Forfait branchement fourniture et pose jusqu'à 5 mètres linéaires		1 050,00 €
Prolongation du réseau		110,00 € le ml
Regard de visite avec tampon étanche en fonte posé Par tranche de 50 mètres		1 200,00 €
1-4 ASSAINISSEMENT - LOTISSEMENTS		
Tarif de base:		
Forfait branchement fourniture et pose Tampon étanche fourni jusqu'à 5 mètres linéaires		3 000,00 €
Prolongation du réseau		120,00 € le ml
Regard de visite avec tampon étanche en fonte supplémentaire Par tranche de 50 mètres		1 100,00 €
Majoration par lot supplémentaire au-delà de 3 lots		300,00 €
1-5 P.F.A.C.		
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif		1 525,00 € par raccordement au réseau
1-6 EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT - TRANCHEE UNIQUE		
Forfait pour les 2 branchements jusqu'à 5 mètres linéaires		1 900,00 €
Prolongation des 2 réseaux		200,00 € le ml
Regard de visite avec tampon étanche en fonte		1 200,00 €
1-7 TRAVAUX SPECIFIQUES		SUR DEVIS
2 SERVICES ANNEXES		
2-1 TRAVAUX DE REMPLACEMENTS ET DEPLACEMENTS - ABRIS DE COMPTEUR		
<i>Fourniture et pose de matériel:</i>		
1 regard Provence épais		79,99 €
1 dalle fonte 250 KN pour regard Provence épais		94,80 €
1 manchon laiton diamètre 25		6,38 €
1 coude laiton écrou 25/20 x 27		9,14 €
Robinet av compteur avec boîtier d'équerre PE32 écrou 20x27		32,48 €
<i>Main d'œuvre: agent technique communal</i>		SUR DEVIS
3 FACTURATION EAU et ASSAINISSEMENT		
3-1 <i>Service abonnement</i>		
Eau		1,20 € le m ³
Assainissement		1,20 € le m ³
Taxe état: Redevance pollution		0,27 € le m ³
Taxe état: Redevance modernisation des réseaux		0,15 € le m ³
Abonnement annuel au service		45,73 €
Frais d'ouverture de contrat		20,00 €
Déplacement, intervention, enquête à la demande de l'abonné		35,00 € / intervention

3-2 Installations interdites ou frauduleuses	
Refus répété d'accès au compteur (> 2 ans)	100,00 €
Refus de contrôle des équipements d'assainissement	100,00 € / contrôle refusé
Déverrouillage non autorisé du robinet avant compteur, Installation non conforme, Manœuvre ou tentative de manœuvre de robinet de prise ou de robinet vanne, Constat branchement du pluvial sur l'assainissement	200,00 €
Piquage non autorisé et sans compteur, Manipulation frauduleuse du compteur (compteur démonté et remonté à l'envers, introduction de corps étrangers, dépose du compteur, ...) Utilisation de l'eau sur le domaine public sans compteur ni autorisation sur prise de poteau incendie Déversement interdit de produits non domestiques, Déversement interdit des professionnels,	350,00 € plus forfait consommation 600 m ³

3-3 Prestations exécutées par la commune au frais d'un tiers	
Compteurs gelés ou détériorés - échange:	
Ø 15 mm	95,00 €
Ø 20 mm	100,00 €
Ø 30 mm	190,00 €
Ø 40 mm	310,00 €
Fourniture clapet anti retour pour compteur	40,00 €
Vérification compteur ou jaugeage	90,00 €
Etalonnage compteur passage sur banc agréé ≤ 40 mm	155,00 €
Contrôle simple de conformité des installations internes de collecte des eaux usées et eaux pluviales dans le cadre d'une vente	50,00 €
Contrôle approfondi supplémentaire avec recherche de conformité des installations internes de collecte des eaux usées et eaux pluviales dans le cadre d'une vente	SUR DEVIS
Contrôle simple de la conformité des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages, et ouvrage de récupération des eaux de pluie	50,00 €
Contrôle approfondi supplémentaire avec recherche de conformité des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits et forages, et ouvrage de récupération des eaux de pluie	SUR DEVIS